



PROCÈS-VERBAL

De la séance du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, le 29 janvier 2009 à 15 h 30.

Sont présents :

- M^{me} Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, vice-présidente du comité exécutif
- M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
- M^{me} Anné Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis
- M. François Picard, conseiller de la Ville de Québec

Est absent :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M^e Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance

La vice-présidente du comité exécutif ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2008

Résolution n° E-2009-01

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 18 décembre 2008.

Adoptée à l'unanimité

Information sur le travail des commissions

Des informations sont données sur le travail accompli dans les commissions de la CMQ.

Programme de travail 2009 / Recommandation au conseil de la CMQ

Résolution n° E-2009-02

De recommander au conseil de la CMQ l'adoption du programme de travail 2009 de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Mémoire du 29 janvier 2009
Responsable : Directeur général

Adoptée à l'unanimité

Rendez-vous Americana 2009 – délégation de la CMQ

Résolution n° E-2009-03

De déléguer M. Jean-Claude Bouchard, président de la commission Environnement, et M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de l'Île d'Orléans, au Salon international Americana du 17 au 19 mars 2009, au Palais des congrès de Montréal.

Référence : Mémoire du 14 janvier 2009
Certificat du
Trésorier : CT-2009-037
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Révision des compétences de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) en aménagement et projet de nouvelles orientations gouvernementales

Résolution n° E-2009-04

De transmettre aux directions générales des villes de Québec, de Lévis et des MRC du territoire métropolitain, l'état des discussions du 23 janvier 2009 préparé par la direction générale de la CMQ, sur la révision législative entreprise par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) des compétences de la CMQ en matière d'aménagement du territoire.

De demander aux directions générales de faire cheminer cet état auprès des élus de leur organisation, en vue de recevoir à temps pour le conseil de la CMQ du 26 février 2009 leurs commentaires sur le sujet et les orientations de ce dossier.

Référence : Mémoire du 29 janvier 2009
Responsable : Directeur général

Adoptée à l'unanimité

Consultation sur la Porte continentale et le Corridor de commerce

Résolution n° E-2009-05

D'autoriser la transmission auprès du bureau de la Porte continentale et du Corridor de commerce Ontario-Québec, d'un mémoire de la CMQ reprenant les constats, enjeux et projets du tableau révisé joint au mémoire du 22 janvier 2009.

Référence : Mémoire du 22 janvier 2009
Responsable : Conseillère au développement économique

Adoptée à l'unanimité

Utilisation potentielle des emprises ferroviaires et autoroutières pour le transport collectif et aide financière du gouvernement

Résolution n° E-2009-06

D'accepter le principe de réaliser une étude sur l'utilisation potentielle des emprises ferroviaires et autoroutières du territoire métropolitain de Québec pour le transport collectif, en partenariat avec le MTQ, les villes de Québec et de Lévis, les MRC de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans, et les deux sociétés de transport du territoire.

De demander à la direction générale de coordonner la préparation du devis pour l'étude, en partenariat avec le MTQ, les villes de Québec et de Lévis, les MRC de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans, et les deux sociétés de transport du territoire.

Référence : Mémoire du 22 janvier 2009
Responsable : Coordonnateur en planification du transport

Adoptée à l'unanimité

Bordereau d'information

Résolution n° E-2009-07

De prendre acte du bordereau d'information en date du 29 janvier 2009 contenant les documents suivants :

- a) Lettre adressée à M. Marc Rondeau par M. Robert Fleury, membre de Entraide Saint-Roch, remerciant la CMQ de sa contribution au Brunch de Noël par l'achat d'une table corporative.
- b) Lettre du 11 décembre 2008 du sous-ministre des Affaires municipales et des Régions adressée au préfet de la MRC de Lotbinière concernant la non-conformité du règlement numéro 205-2008 autorisant la construction résidentielle en zone agricole dans les îlots déstructurés identifiés. (Résolution de la CMQ n° E-2008-100)
- c) Lettre du 17 décembre 2008 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée au préfet de la MRC de Bellechasse concernant la non-conformité du règlement numéro 189-08 modifiant son schéma d'aménagement et de développement révisé. (Résolution de la CMQ n° E-2008-105)
- d) Note du 12 janvier 2009 de M. André Bouillon sur une demande d'avis du MAMR concernant le règlement n° R.A.V.Q. 403 de l'agglomération de Québec modifiant son schéma d'aménagement.
- e) Note du 22 janvier 2009 au directeur général de la CMQ sur la planification d'une rencontre des communautés métropolitaines de Montréal et de Québec avec les communautés urbaines de Bordeaux et de Lyon, du 23 au 25 mars 2009 à Bordeaux et des thématiques qui sont proposées pour cette rencontre.
- f) Lettre du 29 janvier 2009 à M. Marc Rondeau de M. Gilles Noël de la Ville de Québec relative à une proposition de relocalisation de la CMQ au 5^e étage de l'édifice Industrielle-Alliance.

Référence : Bordereau d'information du 29 janvier 2009
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2009-08

Les membres prennent connaissance du bordereau et posent des questions sur les dépenses. Les réponses données satisfont les membres du comité exécutif.

D'approuver le bordereau de dépenses soumis par le secrétaire-trésorier faisant état des chèques émis du 1^{er} au 31 décembre 2008 au montant de 455 707,86 \$, plus 47 718,88 \$ pour les salaires versés du 1^{er} au 31 décembre 2008.

Référence : Bordereau de dépenses du 23 janvier 2009
Certificat du
Trésorier : CT-2009-038
Responsable : Secrétaire-trésorier


Adoptée à l'unanimité

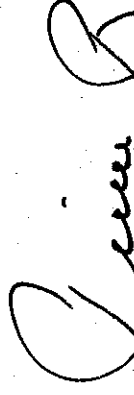
PROCÈS-VERBAL

-4-

Levée de la séance

Et la séance est levée.


VICE-PRÉSIDENTE DU COMITÉ EXÉCUTIF


SECRETARE